



Procès Verbal du Conseil d'Etablissement du mardi 8 février 2005

Membres présents :

Le Conseil d'Etablissement a été convoqué par lettre en date du 30 janvier 2005.

Présents : 17/19

Votants : 14/15

Membre excusé : Madame AUDAIRE, consule de France

Membre absent : Mlle MINT ZERROUGH Zeïnabou, représentante des élèves

M. DANIELOU, représentant des parents d'élèves, remplacé par M. DUCAROIS, Mme LIMAN, représentante de l'UFE, remplacée par M. PICHOT et Mme CONSTANTIN représentante des enseignants, remplacée par Mme SALESSE MACIRE.

Le quorum fixé à 10 est atteint.

(cf. annexe n°1 : *liste d'émargement*)

Ordre du jour :

- 1- Procès-verbal du Conseil d'Etablissement du 30/11/04
- 2- Conseil des délégués pour la Vie Lycéenne et Conseil d'Ecole : information
- 3- Calendrier Scolaire 2005-2006
- 4- Compte financier 2004
- 5- Décision Budgétaire Modificative n° 1, exercice 2005
- 6- Modification du tableau des recrutés locaux
- 7- Convention pour le stage d'observation en entreprise – 3^{ème}
- 8- Hygiène et sécurité
- 9- Questions diverses

Le Secrétaire de séance,

Le Président,

Eric DUCAROIS

Stéphane SACHET

Monsieur Stéphane SACHET, Président du Conseil d'Etablissement, ouvre la séance à 17h50.
Le Conseil d'Etablissement procède à l'examen des points à l'ordre du jour :

1/ Procès-verbal du Conseil d'Etablissement du 30/11/04 :

En l'absence d'observation, le procès verbal est soumis au vote des membres du Conseil d'Etablissement :

Votants	Pour	Contre	Abstention
14	12	0	2

Le Procès Verbal du Conseil d'Etablissement du 30/11/2004 est adopté à la majorité.

2/ Conseil des délégués pour la Vie Lycéenne et Conseil d'Ecole :

Monsieur le Proviseur informe les membres du Conseil de la réunion avant chaque Conseil d'Etablissement, du Conseil d'Ecole et du Comité délégué à la Vie Lycéenne.

En l'absence de Mlle KAMARA Dado, Vice Présidente du CVL, Monsieur le Proviseur invite Monsieur ADAM DE VILLIERS, Proviseur Adjoint, puis Monsieur CREUSEVEAU, Directeur de l'Ecole Primaire, à présenter les sujets débattus lors de ces dernières réunions. Chacun présente respectivement les différents points abordés à l'ordre du jour et informe les membres du Conseil des avis exprimés par chacune des assemblées. (Cf. Procès verbaux du Conseil d'Ecole et du CVL).

3/ Calendrier scolaire 2005-2006 :

Monsieur Le Proviseur présente les contraintes encadrant l'élaboration du calendrier, à savoir :

- les textes (circulaire AEFÉ), précisant entre autre la durée minimale de l'année scolaire, soit 36 semaines pour un total de 915 heures,
- l'équilibre des périodes de travail et de repos respectant au mieux le rythme des enfants,
- enfin les contraintes propres à un Lycée Français et au pays d'accueil, comme le partage des jours fériés et le positionnement de périodes permettant aux personnels qui le doivent de rentrer en France.

Monsieur le Proviseur présente le projet de calendrier envoyé aux membres du Conseil d'Etablissement avec la convocation (cf. annexe 2, proposition n°1), il corrige la date de fin de l'année, soit le jeudi 29 juin 2006 et précise les mardis après-midi travaillés en primaire : 13/09/05, 29/11/05, 11/01/06, 18/04/06, 23/05/06, 6/06/06.

Monsieur le Proviseur invite les représentants des enseignants à présenter leur projet, qui sera soumis au vote du Conseil d'Etablissement, compte tenu de son respect des contraintes minimum et des exigences en terme d'équilibres, (cf. annexe n°3, proposition n°2). Les représentants des enseignants exposent le projet arrêté en heure de vie syndicale. Ils expliquent le choix de deux périodes de 10 jours de repos en février et à Pâques et s'interrogent sur le positionnement du cinquième jour férié.

Après un débat centré sur la durée des congés et les contraintes propres à un établissement scolaire, Monsieur le Proviseur rappelle le vote du CVL en faveur de la proposition n°1 et le vote du Conseil d'Ecole en faveur de la proposition n°2.

Les deux propositions sont soumises au vote des membres du Conseil d'Etablissement :

Votants	Proposition n°1	Proposition n°2	Abstention
14	8	4	2

La proposition n°1 est adoptée à la majorité.

Monsieur le Proviseur rappelle que son application reste soumise à sa validation par l'AEFE.

4/Compte financier 2004 :

Monsieur le Proviseur et Monsieur le Gestionnaire Comptable profitent du présent Conseil d'Etablissement pour expliquer la nouvelle organisation juridique et financière de l'Agence, suite au décret du 23/12/2003. Puis ils présentent et commentent le compte financier 2004 tel qu'il est présenté en annexe n°4.

Après avoir répondu aux questions, le Président, soumet le compte financier au vote du Conseil d'Etablissement :

Votants	Pour	Contre	Abstention
14	14	0	0

Le compte financier 2004 est approuvé sans réserve et à l'unanimité.

5/ Décision Budgétaire Modificative n° 1, exercice 2005 :

Monsieur le Gestionnaire Comptable expose dans le détail la décision budgétaire modificative n°1 telle qu'elle est présentée en annexe n°5.

La présente DBM est soumise au vote du Conseil d'Etablissement en deux parties :

- la première concernant la modification des droits d'écolage à la rentrée 2005 telle qu'arrêtée en annexe n°6. Soit une augmentation de 4 000 MRO par trimestre pour les seules élèves du Collège et du Lycée pour mettre en place dès la prochaine rentrée scolaire un transport scolaire entre le stade et l'établissement.

Les nouveaux droits d'écolage sont soumis à l'avis du Conseil d'Etablissement :

Votants	Pour	Contre	Abstention
14	14	0	0

Le Conseil d'Etablissement émet un avis favorable, à l'unanimité, pour les nouveaux droits d'écolage.

- la deuxième sur les nouvelles recettes (points 1, 2 et 3, annexe n°5) et les prélèvements (point 4, annexe n°5) soumise pour avis aux membres du Conseil d'Etablissement :

Votants	Pour	Contre	Abstention
14	14	0	0

Le Conseil d'Etablissement émet un avis favorable, à l'unanimité, concernant la DBM N°1 de l'exercice 2005.

6/ Modification du tableau des recrutés locaux :

Après avoir informé les membres du Conseil d'Etablissement de la création par l'AEFE, d'un poste d'expatrié en Sciences Economiques et Sociales à la rentrée 2005, Monsieur le Proviseur propose la modification du tableau des recrutés locaux par :

- La création d'un temps complet à 18 heures en anglais et de 10 heures en arabe pour faire face à l'évolution de l'offre de formation en langue et la montée progressive de l'horaire en primaire. Monsieur le Proviseur rappelle que le projet a été adopté par le présent conseil en Novembre dernier et validé par le service pédagogique de l'Agence.
- L'augmentation de l'horaire d'un des deux poste de surveillant à 39/39^{ème}, à la demande conjointe de Monsieur BA et de l'administration, permettant ainsi de mieux couvrir les besoins.

Les représentants des parents d'élèves se félicitent de la création du poste d'expatrié, mais s'interrogent sur la participation de l'AEFE à l'augmentation des exigences en langues.

Les représentants des enseignants s'inquiètent de l'horaire de référence appliqué aux enseignants recrutés sur les langues en primaire. Monsieur le Proviseur précise qu'il ne souhaite pas créer un statut encore différent et que suite à la réforme des contrats locaux menée l'année dernière et aux services partagés mis en place dans

l'établissement pour faciliter la continuité des apprentissages, il demande une création à temps complet sur un horaire de 18h devant élèves.

Après débat, les modifications proposées au tableau des recrutés locaux sont soumises à l'avis du Conseil d'Etablissement :

Votants	Pour	Contre	Abstention
14	14	0	0

Le Conseil d'Etablissement émet un avis favorable, à l'unanimité, pour la modification du tableau des recrutés locaux.

Monsieur le Proviseur rappelle que ces modifications seront soumises à l'approbation de l'AEFE.

7/ Convention pour le stage d'observation en entreprise – 3^{ème} :

Monsieur le Proviseur présente la démarche initiée cette année dans le cadre du Projet d'Etablissement et plus particulièrement du programme d'éducation à l'orientation, à savoir la mise en place d'un stage d'observation en entreprise pour les 3^{ème}. Dans ce cadre l'établissement a pris l'initiative d'élaborer une convention, avec l'aide de Maître Moulaye pour la partie mauritanienne et le concours du service juridique de l'AEFE.

Après lecture de la convention (cf. annexe n°7) et réponse aux questions, le Président la soumet au vote du Conseil d'Etablissement :

Votants	Pour	Contre	Abstention
14	14	0	0

Le Conseil d'Etablissement approuve la convention de stage d'observation en entreprise à l'unanimité.

8/ Hygiène et sécurité :

Donnant suite à une question soulevée en CVL, Monsieur le Proviseur propose de créer une commission chargée de faire un état des lieux et de proposer des améliorations concernant les produits vendus à la buvette. Cette commission se composerait de deux élèves, de deux enseignants et de deux parents. Monsieur le Proviseur invite les différents représentants à lui communiquer les noms des personnes volontaires et précise que les propositions de cette commission seront soumises à l'avis du Conseil d'Etablissement.

En réponse à une lettre de l'association des parents d'élèves proposant la mise en place d'une commission d'hygiène et de sécurité et listant un ensemble de manquements à la sécurité, à l'hygiène et à la propreté, Monsieur le Proviseur apporte les éléments de réponse suivants :

- Concernant la création d'une commission ou d'un CESC à l'image de la France, il ne souhaite pas créer un organe de concertation supplémentaire, l'établissement ayant déjà un Conseil d'Ecole, un CVL, et un Conseil d'Etablissement. Par ailleurs, un CESC type France, ne pourrait à l'étranger avoir la même composition, ni les mêmes attributions. Le Conseil d'Etablissement a de plus, toute légitimité pour traiter ces questions en invitant si nécessaire toutes personnes dont l'expertise serait utile aux débats.
- Concernant les manquements à la sécurité, relevés par les parents, ils concernent une zone d'accès interdite aux élèves. Monsieur le Proviseur rappelle que l'établissement ne possède pas de zone technique appropriée entre autre au stockage. Cependant, afin de rassurer les parents et d'augmenter autant que possible la sécurité dans l'établissement, la Direction a entrepris les travaux nécessaires, à savoir l'enlèvement des objets stockés, mais surtout l'isolement de cette zone.
- Concernant l'hygiène et la propreté, Monsieur le Proviseur rappelle les efforts constants de l'établissement et des personnels, mais relève aussi la vétusté et l'insuffisance des sanitaires en primaire comme en secondaire. Par ailleurs, il encourage les parents à soutenir l'action éducative entreprise au sein du Projet d'Etablissement et menée quotidiennement par l'équipe enseignante. En effet, il suffit parfois de quelques dégradations isolées ou d'un manque de respect des lieux collectifs pour pénaliser l'ensemble de la communauté. Enfin, il s'engage à inscrire la rénovation des sanitaires

comme priorité pour les travaux que la coopérative et l'établissement financeront durant l'année scolaire 2005-2006.

Monsieur le Proviseur remercie les parents de leur participation sur des sujets aussi importants et précise que l'équipe de Direction reste attentive à leurs observations.

9/ Questions diverses :

Quatre questions diverses posées par les représentants des enseignants ont été retenues :

1/ Où en est l'établissement dans les promesses faites par le ministère quant à la remise aux normes du réseau électrique, qui permettrait entre autre l'installation de climatiseurs ?

Madame l'Attachée de Coopération, représentant le SCAC, informe les enseignants du suivi régulier du dossier par les services de l'Ambassade et prévoit l'arrivée des fonds destinés aux travaux de remise aux normes du réseau électrique vers fin février, début mars. Elle s'engage à communiquer toute information aux enseignants.

2/ Où en est l'installation du nouveau réseau informatique dont les financements ont déjà été obtenus l'an passé ?

Monsieur le Proviseur rend compte de l'état d'avancement du projet, à savoir : une évaluation des besoins, la rédaction d'un cahier des charges, un appel d'offres et une sélection du prestataire maintenant réalisée. Par contre, la commande effective des travaux nécessite une DBM à voter au Conseil d'Administration de l'Agence et en conséquence applicable courant mai. Devant ce délai jugé trop long au regard du besoin et de l'attente des donateurs, Monsieur le Proviseur informe les membres du Conseil d'Etablissement qu'il a saisi par courrier et avec le soutien du SCAC, la Directrice de l'AEFE.

3/ Serait-il possible que les personnes prévues pour intervenir sur les actions du Projet d'Etablissement soient réellement employées pour ces tâches et non pour colmater les absences imprévues d'enseignants ?

Monsieur le Proviseur se félicite de l'attachement des personnels à la réalisation des actions du Projet d'Etablissement et souligne l'aspect exceptionnel de la substitution. Il s'engage à prendre en compte l'attente des enseignants.

4/ Est-il prévu une finition de surface pour le mur de l'Ambassade qui longe le Lycée ? Sinon, un projet peut-il être initié, émanant de la communauté scolaire ?

A priori oui, une finition de surface est prévue sur l'extérieur du mur. Par ailleurs tout projet émanant de la communauté scolaire serait soumis à l'accord préalable de l'Ambassade et bien sûr aux impératifs de sécurité. Par contre, un projet sur la face interne du mur pourrait être envisagé, sur le terrain de sport par exemple à l'horizon 2005-2006.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Proviseur remercie les membres du Conseil d'Etablissement et clôt la séance à 21h.